

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION N° 2023-05-065-DR/CP

Nomenclature : 1.1.10

OBJET : DELIBERATION DE COMPLÉMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU BATIMENT ET FRONTON DE L'ESPACE SPORTIF VINCENT MABILLET

Votants : 33

Abstention : 2

Mme Dacharry et M.
Lataillade

Votes exprimés: 31

Pour: 31

L'an deux mille vingt trois, le seize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPASSE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPASSE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. FLEURENTDIDIER	procuration	à	Mme BAULON
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU
Mme DACHARRY	procuration	à	M. LATAILLADE

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 17 mai 2023
Pour extrait certifié
conforme

Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :

22/05/2023

Lors de sa séance du 16 novembre 2021 le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'espace sportif Vincent Mabillet à l'atelier d'architecture Claret - Lebecq.

Pour mémoire, le projet global est constitué du remplacement du gazon naturel de terrain de jeu par de la pelouse synthétique, de l'implantation d'un nouveau fronton et de la construction d'un bâtiment neuf destiné à accueillir des associations, le bureau du service des sports, le logement d'un gardien ainsi que les vestiaires du club de football de l'Association Sportive Tarnosienne.



Les travaux de construction ont été programmés en deux phases : réalisation du terrain en 2022 et réalisation des autres équipements (maison des associations, logement, bureau, vestiaires, fronton et tribune) sur les années 2023 et 2024.

Le projet de réalisation du bâtiment et fronton a été validé en avril 2022 au stade APD (Avant Projet Définitif) et le montant des travaux estimé à ce stade était de 2 477 105 euros HT.

La délégation permanente de signature accordée par le Conseil municipal, le 4 juin 2020, à M. le Maire en matière de marchés publics ne concerne que les marchés de travaux inférieurs à 1 000 000 euros HT. Une délibération a donc été proposée et votée par le Conseil municipal en mai 2022 afin d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure pour le marché de travaux des bâtiments et signer les marchés.

La consultation pour le marché de travaux a été lancée le 17 octobre 2022 et suite à l'analyse des offres, les entreprises suivantes ont été retenues pour l'exécution des travaux :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant HT
01	VRD	COLAS	394 642,95 €
02	Espaces verts	GUICHARD	95 118,95 €
03	Gros œuvre	LALANNE	945 000,00 €
04	Charpente	DL AQUITAINE	95 002,00 €
05	Couverture Étanchéité	SCET	143 696,37 €
06	Menuiseries extérieures	LABASTERE	175 978,00 €
07	Menuiseries intérieures	ETCHEPARE	159 950,34 €
08	Serrurerie	C2B	130 000,00 €
09	Plâtrerie Isolation	GOYTY	160 274,14 €
10	Électricité	ETCHART ENERGIE	111 670,49 €
11	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	Déclaré sans suite	/
12	Carrelage	CMB	109 341,20 €
13	Sols Souples	LORENZI	49 952,80 €
14	Peinture Nettoyage	LORENZI	99 930,00 €
15	Ascenseur	ORONA	24 800,00 €

Le lot 11 « Chauffage ventilation plomberie sanitaire » a été déclaré sans suite pour modification des besoins de l'acheteur (intégration de panneaux solaires thermiques au projet) et une nouvelle consultation a été lancée le 13 avril 2023. Ce lot est estimé à 400 000 € HT.

En raison du contexte inflationniste qui sévit dans le pays, après sélection des offres retenues, le montant du marché de travaux est donc porté à 3 095 357,24 € HT (2 695 357,24 € HT pour les lots attribués ci-dessus et 400 000 € HT estimés pour le lot 11) Il convient donc aujourd'hui de compléter la délibération initiale afin de préciser le montant des travaux.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21-1 du code qui prévoit que la délibération du Conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles relatifs aux procédures adaptées ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux pour la construction du bâtiment, fronton et tribune est arrêté à 2 477 105 euros HT au stade Avant Projet Définitif ;

Considérant le résultat de la consultation et les marchés signés ;

Considérant la relance du lot 11 « Chauffage ventilation plomberie sanitaire » déclaré sans suite pour modification des besoins de l'acheteur ;

Considérant que le montant du marché est inférieur au seuil des procédures formalisées en marché de travaux ;

DELIBERE

PRÉCISE que le montant des travaux liés à la construction des bâtiments de l'espace sportif Mabillet s'élève désormais à 3 095 357,24 € HT (en incluant l'estimation du lot 11) et que l'attribution du lot 11 « Chauffage ventilation plomberie sanitaire » se fera ultérieurement, suite à la relance de la consultation, pour une valeur estimée à 400 000 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécourse citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr